

NOTE

DESTINATAIRE : Sylvain Périgny
Direction générale adjointe des investissements

DATE : Le 3 juin 2011

OBJET : **Avis de reconnaissance de besoins**
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix

ÉTAT DE SITUATION

L'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de la Capitale-Nationale a déposé le *Plan clinique - Redéploiement des services de santé sur le territoire de Charlevoix* dans lequel est présenté la proposition d'offre de service au regard de l'hébergement et de soins de longue durée, de l'hébergement temporaire et des ressources intermédiaires (RI).

Dans son plan clinique, le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) de Charlevoix prévoit un total de 237 lits d'hébergement et de soins de longue durée, 6 places d'hébergement temporaire et 68 places en RI.

Le tableau ci-dessous présente la situation actuelle en matière d'hébergement et de soins de longue durée telle que présentée dans le plan clinique.

Places d'hébergement - Situation actuelle

Installations	Charlevoix	Lits permanents	Ratio actuel	Lits temporaires	Total
Hôpital Baie-Saint-Paul	Ouest	56		3	59
CHSLD Pierre-Dupré	Ouest	45			45
<i>Sous-total Ouest</i>		<i>101</i>		<i>3</i>	<i>104</i>
CHSLD Bellerive	Est	56		1	57
CHSLD Clermont	Est	42		1	43
CHSLD St-Siméon	Est	17		1	18
<i>Sous-total Est</i>		<i>115</i>		<i>3</i>	<i>118</i>
Total		216	3,4 %	6	222

Dans son plan d'immobilisation 2005-2010, le CSSS de Charlevoix avait prévu la relocalisation des 45 places d'hébergement du Centre d'accueil Pierre-Dupré à l'hôpital de Baie-Saint-Paul. Ce regroupement dans le futur hôpital de Baie-Saint-Paul est toujours souhaité par le CSSS.

ANALYSE DE BESOIN

Le ratio actuel de 3,4 places d'hébergement et de soins de longue durée doit être ramené à un ratio de 2,5 en considération de la population de 2020, ce qui représente 215 places d'hébergement de longue durée pour l'ensemble du territoire de Charlevoix. Aucune nouvelle place n'a donc besoin d'être développée.

Par contre, pour rencontrer la cible de 0,8 places en RI sur la population de 2020, 29 nouvelles places devraient s'ajouter aux 39 places actuelles.

Pour ce qui est de l'hébergement temporaire, aucun ratio n'est établi comme cible par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les places d'hébergement temporaire se retrouvent fréquemment dans des ressources de type non institutionnel, comme les places en unités transitoires de récupération fonctionnelle (UTRF) pour lesquelles le MSSS a établi une cible d'une place pour 1 000 personnes de 65 ans et plus. Les six places temporaires que souhaite maintenir le CSSS seront reconnues par le MSSS, mais des précisions, notamment sur l'organisation des services d'hébergement de courte durée pour des besoins de récupération fonctionnelle et pour du répit-dépannage, devront être apportées.

Nous savons aussi que, compte tenu des orientations ministérielles, l'optimisation du soutien à domicile devient un impératif. La pertinence d'intégrer cette dimension au projet clinique projeté permettrait très certainement un meilleur accès aux services offerts.

RECOMMANDATIONS

La Direction générale des services sociaux (DGSS) recommande :

- la relocalisation de 96 lits de CHSLD en une seule infrastructure, à même l'hôpital, afin d'y regrouper la presque totalité des lits actuellement disponibles au CHSLD Pierre-Dupré et à l'hôpital de Baie-Saint-Paul;
- que soient ouvertes 40 nouvelles places en RI sur le territoire de Charlevoix.

Toutefois, la DGSS invite l'établissement à lui présenter, avant la réalisation du PFT, les informations suivantes :

- la répartition des places entre ses différentes installations;
- l'organisation de ses services d'hébergement temporaire, UTRF, etc., s'il y a lieu;
- les regroupements de clientèles;
- le nombre de places par unité et par îlot du futur CHSLD;
- le nombre d'étages;
- les liens avec les services de l'hôpital.

Vous remerciant de votre collaboration habituelle.


Sylvain Gagnon
Sous-ministre adjoint

N/Réf. : 11-SS00252